

Après cette « profession de foi » nullement destinée au « bourrage de crâne » pour électeurs trop confiants, revenons à notre mystérieux édifice qui garde ses secrets pour les seuls initiés et auquel divers noms sont donnés : notamment « tour de contrôle », ou « tour de balisage ».

De forme rectangulaire, et couvert en tuiles, son esthétique, qui est fort loin de celle de la tour de Charles le Téméraire est peu susceptible de faire de notre coin un lieu touristique. Il nous faut donc espérer un plus grand événement, peut-être — sait-on jamais — le forage d'un puits de pétrole...

Cette construction, avec sa route d'approche et sa ligne électrique amenant le courant, nous éclaire, néanmoins, sur la façon dont on fait danser les millions pour arriver aux milliards avoués et à ceux non avoués, de déficit budgétaire national que tous les contribuables y compris ceux de la « Petite Suisse » sont appelés à l'honneur de combler.

Nous avons dit : « Petite Suisse ». Ce sobriquet, qu'humoristiquement on donne à notre commune, a une origine qui échappe à la plupart des habitants de Versaugues.

Nous allons donc vous éclairer gratuitement — ce qui est avantageux — et de façon véridique, puisque cette petite histoire locale était contée, il y a un peu plus de cinquante années, par un vieillard alors conseiller municipal, et qui avait connu lui-même les personnages qui ont provoqué, bien involontairement d'ailleurs, ainsi que vous allez le voir, cette dénomination de « Petite Suisse ». Voici donc :

Vers l'époque 1840-1850 — sans pouvoir bien préciser —, trois hommes dont la prodigalité, la paresse ou l'insouciance avaient contribué à dilapider leur bien et peut-être un peu de celui des autres, furent réduits à l'indigence et, le hasard aidant, vinrent les uns après les autres, se réfugier à Versaugues. Aujourd'hui, ils seraient admis d'emblée et sans contestation, au bénéfice de la double allocation vieillesse agricole et supplémentaire ; Alors, ils ne requèrent que le nom peu gracieux de « banqueroutiers ».

Comme en ce temps-là, pour échapper à la loi française, de grands banqueroutiers passaient la frontière et se réfugiaient en Suisse (capitale Berne), nos aïeux qui pratiquaient l'humour, eux aussi, avaient beau jeu de comparer les deux cas et de faire de Versaugues, avec ses petits banqueroutiers, la petite Suisse...

Et voilà ! ce n'est pas plus déshonorant que cela. Bien au contraire, nous sommes très flattés et pas peu fiers d'être identifiés au pays du bon sens, personnalité par le célèbre écrivain René Payot.

Mais ce qu'il y a de choquant et qui nous vexe profondément, c'est de n'en pas posséder la monnaie ; car, au lieu de beaux francs suisses, si appréciés, nos minces portefeuilles ne sont que maigrement garnis de malheureux francs Ramadier et Consorts, comme des Français de nationalité — que nous sommes et que nous espérons rester quand même —.

Un Franco-Suisse.



Magasins : 13, rue Victor-Hugo, PARAY-le-MONIAL
29, rue de la République, GUEUGNON
M^{me} RAVE, place de l'Hôtel-de-Ville, DIGOIN

Villages de notre Charollais

Viry était Jadis le Siège d'une Seigneurie
et de deux Fiefs !

Combien de petits villages égayant plaines, monts et vallons de notre Charollais, hier prospères, suivent aujourd'hui le déclin inexorable qui amenuise chaque année davantage la population des bourgades rurales au profit des grandes cités !

La démographie suit les exigences de la vie moderne et nul n'y peut rien. Et pourtant, tous ces villages de chez nous ont un riche passé historique, souvent ignoré, toujours intéressant à faire revivre. Aujourd'hui, si vous le voulez bien, nous ferons halte à Viry, à six kilomètres seulement de Charolles.

Viry, caché dans un vallon arrosé par l'Arconce, ne comptait plus, au dernier recensement, que 359 habitants, alors que, trente ans auparavant, on en dénombrait encore 490 ! La superficie de la commune est légèrement supérieure à 2.000 hectares. Si le présent n'offre aucun attrait particulier — tout au moins pour le touriste — les siècles écoulés ont marqué profondément Viry. Nous allons vous retracer brièvement son histoire, en prenant pour base l'étude très documentée que lui a consacrée l'éminent et regretté historien Charollais, Jean Rondet.

Le village, très ancien, a donné son nom à une vieille famille de chevalerie : Henri de Viriaco est présent, le 11 septembre 1359, à une transaction entre Jean d'Armagnac, comte du Charollais, et Bernard de La Tour, prieur de Perrecy.

En 1545, un départ de six Chapelains assurait la vie religieuse de Viry, dont le curé entraît aux Etats particuliers du Charollais. L'église possède de une belle verrière, datant du début du XVI^e siècle ; elle représente Charles de Saillant et Marguerite de Sall-

LE SEIGNEUR DE SAILLANT LIVRÉ AU BOURREAU A GAND

Après avoir appartenu aux familles de Digoine et de Damas, puis à Gérard de Turre, la seigneurie de Saillant est en 1468 aux mains de Guillaume de Hugonnet, qui fait reconstruire le château (démoli en 1855).

Gouverneur du Charollais en 1469, Guillaume de Saillant est institué Chancelier de Bourgogne par lettres de Charles le Téméraire, rédigées au château de Pércine, le 22 Mai 1471. Le Duc lui accorde de nombreux avantages financiers. Puis c'est le désastre de Nancy. Hugonnet est chargé de se rendre auprès de Marie de Bourgogne pour lui apprendre la mort du Duc Charles. Malheureusement, le seigneur de Saillant est fort impopulaire en Flandres et, par ailleurs, le peuple de Gand n'a pas oublié le serment fait par feu le Téméraire de raser la ville.

Accusé de concussions et d'attentat aux libertés de la ville, Guillaume, pour sauver sa vie, se réfugie dans un couvent, avec le Chevalier d'Imbercourt. Violent le droit d'asile, la foule les en arrache et, le 19 mars 1477, ils sont incarcérés.

Quelques semaines plus tard, un échafaud tendu de draperies noires se dresse sur la place principale. Marie de Bourgogne, accourue sur le lieu du supplice, implore la grâce des condamnés. Sa douleur bouleverse la foule, qui veut alors arracher les deux hommes à la mort. Les soldats font front, tandis que le bourreau se hâte d'achever sa lugubre besogne...

Louis XI fit plus tard déclarer les Gantois coupables de lèse-majesté et réhabilita Guillaume de Hugonnet, prenant sous sa protection ses enfants.

Saillant fut ensuite successivement